



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 115923

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la disparition des établissements réseau ambition réussite (RAR). En effet, la disparition d'établissements réseau ambition réussite à la rentrée 2011 a été annoncée. Ceux-ci ont été créés pour tenter, grâce à des moyens renforcés, de réduire l'échec scolaire dans certaines zones difficiles. Grâce à l'action pédagogique, à l'investissement sur les apprentissages, le dispositif commençait à porter ses fruits et les écarts en français et mathématiques entre les établissements RAR et les autres commençaient à se réduire. Ceci est révélé par un récent rapport de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), qui souligne également que les moyens humains supplémentaires ont constitué un véritable levier, en appui aux autres enseignants, pour le dynamisme pédagogique dans les réseaux ; le climat scolaire a aussi été notablement apaisé. Il met aussi en avant l'efficacité du travail d'équipe et le pilotage local. Or, selon le document ministériel, les 254 collèges et les 1 721 écoles RAR se fondront automatiquement dans le dispositif "éclair" expérimenté dans certains établissements depuis la rentrée 2010 et contesté par beaucoup. Ce dispositif écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite substitue à la volonté de réussite scolaire du dispositif une logique sécuritaire puisque son objectif est de réduire la violence à l'école. Dans le Pas-de-Calais, il y a ainsi actuellement 5 collèges en réseau ambition réussite et depuis septembre 2010, le programme "clair" est expérimenté dans quatre collèges. À la rentrée 2011, ce programme est étendu aux écoles primaires du secteur des établissements "clair" et élargi aux réseaux ambition réussite. Tous les collèges en RAR seront donc transformés en collèges "éclair". Ces mesures, prises sans concertation, provoquent l'inquiétude de la communauté éducative, qui s'interroge sur le bénéfice réel que peut apporter le programme "éclair" aux collèges et écoles des territoires alors que le dispositif n'a fait l'objet d'aucune évaluation. La tenue de négociations, avec un réel dialogue pour favoriser une réflexion globale pour l'amélioration des conditions d'apprentissages et de vie des élèves, en tenant compte des besoins et des attentes de tous les acteurs de l'éducation semble donc nécessaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115923

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8294

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)